Formulaire d'adhésion à compléter – partie 1/2

1 formulaire par foyer = même adresse

Le formulaire est à compléter et à signer par chaque adhérent postulant. Il peut être, avec les pièces justificatives, envoyé numériquement par courriel à : badasainghin@ik.me, déposé dans la boîte aux lettres de l'association (hall du complexe sportif) ou remis à un membre du bureau.

Adresse du foyer :

Adresse	
Code postal et ville	

Membre 1 : ◯ 1ère inscription à l'ASB ◯ Renouvellement

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

Membre 2 : ◯ 1ère inscription à l'ASB ◯ Renouvellement

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

Membre 3 : ◯ 1ère inscription à l'ASB ◯ Renouvellement

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

Membre 4 : ◯ 1ère inscription à l'ASB ◯ Renouvellement

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

Formulaire d'adhésion à compléter – partie 2/2

Paiement :

Pour avoir le détail des tarifs par personne, voir le détail dans la page « informations diverses » suivante.

☐ Je veux un badge d'accès au complexe sportif (caution de 50€ / à renseigner dans le tableau ci-dessous)
☐ Je veux un ou plusieurs tee-shirt(s) « ASB » (4€ le premier pour chaque adhérent, 18€ les autres). Préciser les tailles (M/L/XL):

	Tarif	
Membre 1		
Membre 2		
Membre 3		
Membre 4 et +		
Caution badge		
Tee-shirt		
Total à régler :		€

Règlement :

☐ Par virement en indiquant en référence : Adhésion et/ou Badge - NOM Prénom du membre 1
(voir RIB dans la page "informations diverses" suivante)
☐ Par chèque à l'ordre de l'Association Sainghinoise de Badminton

Pièces justificatives : (cocher celles à fournir)

☐ Le règlement intérieur signé (voir dans les pages suivantes « règlement intérieur »)
☐ Une photo d'identité par adhérent (par courriel de préférence / première inscription uniquement)
☐ Un justificatif de domicile (pour chaque adulte Sainghinois uniquement)
☐ Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour la première adhésion de chaque jeune de moins de 18 ans uniquement)

Validation du formulaire :

☐ Je certifie sur l'honneur avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du badminton.
☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Association Sainghinoise de Badminton (en dernière page).
☐ Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et j'accepte que ces informations fassent l'objet d'une collecte informatique à l'usage exclusif de l'ASB et la mairie de Sainghin-en-Mélantois.
Le détail des données collectées me concernant sera disponible dans mon espace du site de gestion des adhérents sur lequel je pourrai apporter les modifications éventuelles.
J'autorise, pour une durée de 10 ans, l'ASB et la mairie de Sainghin-en-Mélantois à publier des photos prises dans le cadre des activités organisées, animées ou relayées par l'ASB, auxquelles moi ou les membres de ma famille participerons, et ce dans l'optique de promouvoir celles-ci.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent pratiquer le Badminton sous la responsabilité de leurs parents.

Fait à : _____ le : _____

Signature(s) de(s) membre(s) (précédée(s) de la mention « lu et approuvé ») :

Membre 1 : _____ Membre 2 : _____ Membre 3 : _____ Membre 4 : _____

Informations diverses

Tarifs : (en vigueur jusqu'à l'AG d'octobre)

Les tarifs de cotisation annuelle sont dégressifs pour les familles (même adresse de résidence) par ordre décroissant d'âge :

	Adulte extérieur	Adulte Sainghinois	Jeune -18 ans
Membre 1	30€	25€	20€
Membre 2	27€	22€	18€
Membre 3	24€	19€	15€
Membre 4 et +	21€	16€	12€

RIB/IBAN :

RIB	Domiciliation
10278 02700 00033001901 77	CCM CYSOING

IBAN	BIC
FR76 1027 8027 0000 0330 0190 177	CMCIFR2A

Séances

Jeu libre :
Du lundi au vendredi de 12:00 à 13:30
Vendredi de 19:00 à 21:00
Dimanche de 09:00 à 12:30

Entraînement (hors vacances scolaires)
Dimanche de 10:00 à 11:00

Groupe Facebook et site internet

En tant qu'adhérent, vous pouvez rejoindre le groupe facebook de l'association pour vous tenir informé(e) et communiquer avec les autres membres : **ASB (Adhérents)** - https://www.facebook.com/groups/asb59262/.

Le site internet de l'association : https://badsainghin.kalisport.com/.

Avantages adhérents

Nous proposons la vente de volants et de cordages de raquette à prix préférentiels.
Dans le cadre de notre partenariat, les membres de l'association peuvent bénéficier de 20% de réduction chez Badmania.
Si vous êtes intéressés, informez-vous auprès d'un membre du bureau ou envoyez un courriel à l'association : badasainghin@ik.me.

Assurances

L'Association Sainghinoise de Badminton a souscris un contrat d'assurance multirisque couvrant les participants à ses activités notamment pour la responsabilité civile, la protection juridique, les dommages aux biens et les dommages corporels provenant d'une cause extérieure. Les adhérents sont informés qu'ils ont la possibilité de souscrire en complément et à titre individuel un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels liés à leur pratique sportive (article L321-4 du Code du Sport).

Règlement intérieur

ARTICLE 1 :

Pour pratiquer le Badminton au sein de la salle des Sports de Sainghin-en-Mélantois, l'adhérent devra être à jour de sa cotisation à l'ASB.
Lors de sa première adhésion, un badge pourra lui être remis pour accéder aux terrains (contre caution).
Cette caution sera remboursée quand le badge sera restitué.

ARTICLE 2 :

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont autorisés à accéder aux terrains durant les horaires dédiés aux séances de Badminton.
Le prêt du badge à une personne non adhérente à l'ASB est formellement interdit.
Un adhérent peut inviter une personne pour une séance d'essai (sous sa responsabilité) après avoir prévenu un des membres du bureau.

ARTICLE 3 :

Les adhérents sont tenus de respecter le règlement intérieur de la salle de sport (affiché dans le hall d'entrée).

ARTICLE 4 :

Il est impératif de changer de chaussures avant l'entrée dans la salle multisports. Le port de chaussures compatibles avec la pratique d'un sport en salle est obligatoire.

ARTICLE 5 :

Le dernier adhérent présent dans la salle de sport devra s'assurer de la fermeture de l'armoire du club et de la salle de sport lors de son départ et éteindre les lumières le cas échéant.

ARTICLE 6 :

Tout adhérent ne respectant pas le règlement intérieur peut être exclu après avis du bureau de l'Association.